



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

**DÉCISION N°2017/172**

**OBJET** : Délégation de signature à Madame Elisabeth TOUCHE, Attachée d'administration hospitalière chargée des Ressources Humaines par intérim, dans le cadre des gardes administratives

Le Directeur,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé (section II - sous-section 1),

**CONSIDÉRANT** les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

**DÉCIDE** :

**Article 1**

Délégation de signature est confiée à Madame Elisabeth TOUCHE, Attachée d'administration hospitalière chargée des Ressources Humaines par intérim, aux fins de signer, pendant les périodes où elle assure le service d'astreinte, tous actes liés à la prise en charge des patients sans leur consentement dans l'établissement, et notamment :

- les décisions d'admission des patients sans leur consentement,
- les décisions de maintien des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de levée des soins des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de modification de la forme de prise en charge des patients en soins sans leur consentement.

**Article 2**

La présente décision, qui annule et remplace la n° 2016/1207, prendra effet à compter du 18 janvier 2017.

Signature du  
mandataire

**Elisabeth TOUCHE**

Fait à Bonneval, le 18 janvier 2017

**Le Directeur,**



**Philippe VILLENEUVE**



**Destinataires :**

- Trésorerie Départementale
- DD28
- Madame TOUCHE, DRH
- Direction des ressources humaines
- Direction des ressources humaines (dossier)
- Direction
- Admissions

